

LEGS ET DONATIONS ASSURANCE-VIE...

Le CCFD-Terre Solidaire vous répond :

Comment faire savoir que je souhaite faire un legs au CCFD-Terre Solidaire ?

→ Il faut absolument que vous le notifiez clairement dans un testament et que vous choisissiez le type de legs que vous souhaitez (universel, à titre universel, legs particulier). Votre notaire est le mieux placé pour vous informer sur ces points techniques. Vous pouvez également dans un premier temps, contacter Mme Rayna Paraskova, à notre service Relations donateurs qui saura vous orienter (01 44 82 80 58).

Je n'ai pas d'enfant mais trois neveux. Que puis-je vous léguer ?

→ Vos neveux ne sont pas héritiers dits « réservataires ». Vous avez donc l'entière liberté de choisir la part de votre patrimoine que vous souhaitez nous léguer.

Suffit-il de vous écrire pour vous faire une donation ?

→ Non ! Une donation implique obligatoirement un acte notarié. D'autant que le bénéficiaire doit expressément accepter votre proposition généreuse. Le plus simple consiste à nous contacter. Nous vous aiderons à mettre en œuvre la donation avec votre notaire.

À quel moment puis-je désigner le CCFD-Terre Solidaire comme bénéficiaire d'une assurance-vie ?

→ Cette désignation peut s'opérer à tout moment, soit immédiatement à la souscription du contrat, soit en cours de contrat en lui apportant un avenant.

Le CCFD-Terre Solidaire était présent au Congrès des Notaires



Le CCFD-Terre Solidaire, du dimanche 5 juin au mercredi 8 juin 2011, aux côtés de nombreuses autres associations de solidarité internationale, était exposant à la 107^e édition du Congrès des Notaires, qui se déroulait cette année à Cannes et qui a été inauguré par le Premier Ministre, François Fillon.

Les notaires représentent pour le CCFD-Terre Solidaire un public extrêmement important. Leur collaboration, leur expertise, sont des atouts majeurs, indispensables à relever les défis de l'association, de nos partenaires, au travers du règlement des dossiers de successions. Tout au long de l'année, le CCFD-Terre Solidaire entretient d'étroites relations avec les notaires. Leurs engagements à nos côtés est un témoignage de solidarité vers le monde associatif.

En savoir plus



Rayna Paraskova

Contactez-moi :
par téléphone au
01 44 82 80 58

ou par mail à :
infogenerosite@ccfd.asso.fr

Je répondrai à toutes vos questions en toute confidentialité.

Directeur de la publication : Pierre Laurent – Rédaction : Daniel Bouyssou, Lucie Bringer – Coordination/rédaction/iconographie/fabrication : Roselyne Blondel – Comité de rédaction : Lucie Bringer, Pierre Laurent – Réalisation création/graphisme : Grand M Impression : Imprimerie Jean-Bernard – Copyright © CCFD, CCFD-TerreSolidaire 4, rue Jean Lantier – 75001 Paris.

Cette Lettre des Legs et donations est imprimée sur papier 100 % recyclé de qualité supérieure (cyclus), fabriqué à base de 100 % de vieux papiers collectés après usage.



50 ans déjà
50 ans seulement

4, rue Jean-Lantier - 75001 Paris
01 44 82 80 00 - ccfid-terresolidaire.org

CROIRE en DEMAIN

Juillet 2011

N° 6



La lettre des legs et donations

“ Pour construire enfin une planète où chacun aura sa place, nous sommes tous appelés à relever quatre défis majeurs.

Le premier est celui du partage équitable. Nous agissons comme si les ressources de notre planète étaient infinies...

Pour le CCFD-Terre Solidaire, ce défi planétaire implique de travailler aussi bien sur l'invention de modes de vie sobres en énergie et en ressources naturelles que sur l'instauration de régulations planétaires.

« Comment mieux vivre ensemble » constitue le second défi. Il faut trouver les moyens de mieux partager les ressources naturelles. Ces questions sont au cœur des engagements du CCFD-Terre Solidaire centrés sur la solidarité internationale et la place de l'autre, de l'étranger dans nos sociétés.

Le 3^e défi concerne la gouvernance du monde dans l'éthique et la justice. Il n'existe à ce jour aucune instance en mesure de réguler les dérives de la

mondialisation. Inspiré par l'évangile et la pensée sociale de l'Église, nourri par 50 années de travail avec ses partenaires du Sud, le CCFD-Terre Solidaire s'investit sur le terrain en faveur d'une régulation mondiale fondée sur le respect du bien commun et la recherche de l'épanouissement de tous.

Le 4^e et dernier défi porte sur la nécessité de bâtir un monde plus riche de sens, mais comment faire ?

Le CCFD-Terre Solidaire s'est donné pour mission d'expérimenter le changement et d'en être acteur. Mais vouloir un autre monde, c'est aussi désirer que changent les hommes pour devenir plus engagés, plus empreints d'éthique, plus responsables, plus solidaires.

C'est aussi le sens du message que nous adressons à nos concitoyens. Nous avons besoin de vous, de votre soutien sur le long terme, de votre engagement.

Ce n'est qu'ensemble, et dans la durée, que nous pourrons relever ces défis incontournables.

D'avance, un grand merci.

Guy Aurenche
Président du
CCFD-Terre Solidaire



COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM
ET POUR LE DÉVELOPPEMENT - TERRE SOLIDAIRE

4, rue Jean-Lantier - 75001 Paris
01 44 82 80 00 - ccfid-terresolidaire.org



Retrouvez toutes ces informations sur : ccfd-terresolidaire.org/legs

Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre Solidaire



© Bruno Lamy

ZOOM SUR... Comment transmettre son patrimoine au CCFD-Terre Solidaire ?



Chaque année, des milliers de personnes n'ayant pas d'héritiers auraient pu prendre des dispositions testamentaires concernant la destination de leur patrimoine. Dans la plupart des cas, ces personnes ignoraient qu'elles avaient la possibilité de léguer tout ou partie de leurs biens à une association reconnue d'utilité publique telle que le CCFD-Terre Solidaire.

Leur patrimoine aurait pu alors servir au financement d'actions de développement destinées concrètement à lutter contre la faim et à permettre aux plus pauvres de se donner, dans la dignité, un avenir.

Des biens transmis intégralement

Reconnu d'utilité publique, le CCFD-Terre Solidaire est habilité à recevoir des legs, des donations et des contrats d'assurance-vie sans payer de droits de succession. Les biens transmis sont, en conséquence, intégralement mis au bénéfice de ses missions de solidarité au service des plus pauvres.

Pour transmettre au CCFD-Terre Solidaire tout ou partie de votre patrimoine, trois solutions vous sont offertes :

► **LES LEGS** : il prend effet à votre décès et doit être notifié par un testament manuscrit, daté et signé, et déposé de préférence chez un notaire (testament olo-

graphe). Vous pouvez aussi le faire recevoir par un acte notarié (testament authentique). Il existe trois formes de legs : le legs universel, le legs à titre universel et le legs particulier. Pour vous informer dans un premier temps, contactez Mme Rayna Paraskova à notre service Relations donateurs au : 01 44 82 80 58.

► **LES DONATIONS** : elles s'opèrent de votre vivant. Vous pouvez donner au CCFD-Terre Solidaire une somme d'argent, un appartement, une maison, un terrain... Il est indispensable de faire rédiger l'acte de donation par un notaire. Deux possibilités vous sont offertes :

- Une donation en pleine propriété. Dans ce cas, le bien donné sort immédiatement et de façon irréversible de votre patrimoine.
- Une donation temporaire d'usufruit : logement, revenus de valeurs mobilières, intérêts de placement, etc. Cette donation se fait pour une période minimale de trois ans reconductibles.

► **L'ASSURANCE-VIE** : vous pouvez désigner le CCFD-Terre Solidaire comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie. Il peut être souscrit auprès de votre assureur, de votre banque ou banque postale. En cas de décès, le CCFD-Terre Solidaire reçoit le capital sans avoir à régler de frais de succession.

LEGS ET DONATIONS : les héritiers réservataires

La loi prévoit qu'une part de votre patrimoine aille de droit à vos héritiers. Ainsi, vous ne pouvez transmettre vos biens à une association ou à une fondation que dans la limite imposée par la loi en présence d'héritiers dits « réservataires », à savoir les enfants, petits-enfants, ...selon les situations familiales.

Un conseil Dans tous les cas, il est souhaitable de vous rapprocher de votre notaire. Il est le mieux placé pour vous informer.

Retour sur les 50 ans : les événements en région

Le 50^e anniversaire de la création du CCFD-Terre Solidaire a donné lieu à de multiples manifestations dans toute la France. Autant d'illustrations du dynamisme de l'association et de l'enthousiasme des bénévoles.

Pour fêter ce demi-siècle d'activité, les événements en région ont réuni plus de 20 000 participants, 35 évêques, 47 partenaires du Sud, les 28 mouvements et services d'Église qui composent la collégialité du CCFD-Terre Solidaire, des associations alliées locales, des élus locaux.

Toutes les régions au rendez-vous

Un évènement en ouverture du cinquantenaire :

- ◆ Une célébration à la Cathédrale Notre-Dame de Paris, présidée par le Cardinal



© CCFD/Pierre Guéret

Vingt-Trois avec près de 10 évêques. La messe était retransmise en direct sur France 2 dans le cadre de l'émission le **Jour du Seigneur**.

Et parmi les très nombreuses manifestations, on peut retenir entre autres :

◆ **En Bretagne-Pays-de-Loire**, à Rennes, un village de la solidarité avec 15 alliés locaux, une table ronde et quatre forums : plus de 1 000 participants.

◆ **En Lorraine**, à Villers-les-Nancy : 1 500 participants au festival de la Solidarité avec 50 ateliers interactifs et deux tables rondes.



◆ **en Alsace**, à Colmar : 2 500 participants pour « Hop la solidarité », 40 associations alliées reçues dans un village de la solidarité, des espaces débats et trois tables rondes (les droits fondamentaux, les migrations, la gouvernance).

◆ **En Midi-Pyrénées**, à Toulouse, 1 300 personnes ont participé à une animation de rue suivie d'une marche vers la cathédrale. 8 évêques ont présidé à la célébration eucharistique.

Ainsi, **partout en France**, le message d'espérance, de partage et de fraternité du CCFD-Terre Solidaire a pu se faire entendre.

La solidarité en marche.

50 ans déjà, 50 ans seulement